

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 3, après le mot :

« présumé »,

insérer les mots :

« de l'infraction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.